

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 4 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT le QUATRE AVRIL à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 31 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. Étienne BAYONNE, M. Bertrand BESSE, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Sébastien PEYRES, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : Mme Sandrine BARRAU, Mme Christelle BORREGO, Mme Anne-Cécile DELECROIX, M. Fabien LECHES, M. Jean-Philippe PELISSIER

SECRETAIRE : Mme Maryelle VIDAL.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **huit**
- présents : **neuf**
- votants : **dix** (un pouvoir de Mme Sandrine BARRAU à M. Michel TOURON)

ORDRE DU JOUR :

- Points divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 28 mars 2017
- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017
- Solution pour les sèche-mains de l'école
- Programme d'amélioration des logements communaux
- Budget primitif 2017
- Plan pluriannuel d'investissements 2017 - 2020
- Frais de fonctionnement de l'école 2016 – 2017

Points divers

PAS DE POINTS ABORDÉS.

Approbation du PV compte-rendu de la séance du 28 mars 2017

Le PV compte-rendu de la séance du 28 mars dernier, rédigé par madame Maryelle Vidal est approuvé.

Approbation du compte de gestion 2016

Délibération n°2017-018 approuvant le compte de gestion 2016

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le trésorier de l'Isle-Jourdain et que le compte de gestion établi par ce dernier et transmis le 3 avril est conforme au compte administratif de la commune ;

considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier ;

après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016.

Approbation du compte administratif 2016

Délibération n°2017-019 approuvant le compte administratif 2016

Vote : OUI à l'unanimité (9 voix)

Madame le maire se retire et confie la présidence à monsieur Étienne Bayonne, 3^{ème} adjoint (le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint étant absents). Monsieur Michel Touron présente les résultats de l'exercice 2016. Il rappelle les décisions modificatives du 29 juin, dite « DM 1, » du 28 septembre, dite « DM 2, » et du 23 novembre 2016, dite « DM 3. »

Après avoir examiné le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, après en avoir délibéré, le conseil municipal

prend acte des résultats qui se résument comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2016	Fonctionnement	749 923,65 €	784 759,82 €
	Investissement	798 433,32 €	569 722,01 €
Reports de l'exercice 2015	Fonctionnement		210 927,50 €
	Investissement		34 287,58 €
TOTAL (réalisations + reports)		1 548 356,97 €	1 599 696,91 €
Restes à réaliser reportés en 2017	Fonctionnement		
	Investissement	18 219,28 €	124 725,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	749 923,65 €	995 687,32 €
	Investissement	816 652,60 €	728 734,59 €
	Total cumul	1 566 576,25 €	1 724 421,91 €

constate que les écritures comptables sont conformes aux indications portées au compte de gestion,

reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017

Délibération n°2017-020 affectant le résultat 2016 au budget primitif 2017

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Michel Tournon préconise un report du résultat 2016 sur le fonctionnement 2017.

Étant rappelé les résultats 2016 qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2016 qui est égal à la ligne « résultat » du compte de gestion (page 17)			A 34 836,17
Report à nouveau qui est égal au solde créditeur "110" du compte de gestion (page 39)			B 210 927,50
* Résultat de fonctionnement cumulé			A + B 245 763,67
Section d'investissement			
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			C -194 423,73
	Dépenses	Recettes	D
Restes à réaliser	18 219,28	124 725,00	106 505,72
Solde des Restes à réaliser			E C + D - 87 918,01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en la somme de	F 87 918,01
2° le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté"	157 845,66

Solution pour les sèche-mains de l'école

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Maryelle Vidal rappelle que la commune dépense plus de 1 500 euros en papier essuie-mains chaque année pour l'école. Elle explique qu'elle a étudié différentes solutions alternatives qu'elle présente :

- le remplacement des distributeurs papier par de simples serviettes coton lavables et réutilisables (ou « torchons »), cette solution – la plus économique – impliquant l'acquisition et le raccordement d'un lave-linge séchant et l'organisation de tournées de ramassage / lavage ;
- la pose de sèche-mains électriques soufflants dans les sanitaires primaire et adultes (pas en maternelle en raison du bruit pendant la sieste) ;
- le remplacement des distributeurs papier par des essuie-mains coton sur dévidoirs, loués par une société de prestation de service (ces produits étant peu disponibles à l'achat), cette solution impliquant l'organisation de tournées de ramassage et étant probablement la plus coûteuse.

Le conseil municipal décide le passage au serviettes cotons lavables et réutilisables.

Programme d'amélioration des logements communaux

PAS DE DÉLIBÉRATION. POINT NON ABORDÉ

Budget primitif 2017

Délibération n°2017-021 adoptant le budget primitif 2017

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Michel Touron présente le budget préparé par la commission finance qu'il préside. Il explique que le budget prévoit une réduction de 20 000 € des charges par rapport aux dépenses de l'an passé, soit une économie de 5%. Ces économies sur le fonctionnement courant permettront de maintenir un haut niveau d'investissement en 2017.

Il ajoute qu'il prévoit une augmentation du produit des services, en raison de la participation de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine aux charges de fonctionnement des accueils de loisirs et de l'augmentation de la participation demandée aux familles extérieures à la commune pour la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget proposé avec 12 470 euros de subventions aux associations et arrêté à la somme de :

- 900 516,66 euros en section de fonctionnement,
- 808 871,67 euros en section d'investissement,
- soit un total de 1 709 388,33 euros ;

et vote le budget par chapitre tel que proposé en annexe.

Plan pluriannuel d'investissements 2017 - 2020

Délibération n°2017-022 adoptant le plan d'investissements 2017 - 2020

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Michel Touron rappelle le précédent plan d'investissements modifié le 6 avril 2016. Ce document d'orientation n'a pas de valeur prescriptive : il s'agit d'un outil de pilotage et d'un instrument d'anticipation qui est actualisé en fonction des projets. Il présente le plan d'investissement élaboré par la commission finances qu'il préside :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le plan d'investissements ci-dessous et confie à monsieur Michel Touron le soin de l'adapter et de le mettre à jour en fonction des projets municipaux.

Dépenses	Réalisé		Prévisionnel				Total TTC
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Etudes (hors honoraires de MOE)	150	3 500	3 000	3 000	3 000	3 000	15 650
Révision du PLU	13 000	0	0	0	0	0	13 000
Accessibilité des ERP et du cimetière	25 000	90 000					115 000
Rénovation de la salle des fêtes	1 000	570 000					571 000
Alimentation terrain de foot + toiture / chauffe-eau	5 000		4 900				9 900
Aménagement mare St Agnets	5 000						5 000
Site internet et nouveau logiciel facturation cantine		3 100					3 100
Aménagement intérieur de la cuisine		1 700					1 700
Aménagement intérieur local jeunes		3 000					3 000
Interphone école		3 000					3 000
Equipement numérique école		10 000	850				10 850
Nouveau fourgon Renault Master		6 500					6 500
Installation sèches mains école			2 000				2 000
Aménagement et sécurisation RD 257 et RD 39			250 000	850 000	500 000	50 000	1 650 000

Pôle de services partagé		13 000	21 500			loyer	34 500
Espace ludo-sportif ou "city stade"			70 000	65 000			135 000
Réaménagement passage / ruelle centre bourg			20 000	130 000			150 000
Arrêt ferroviaire							??
Extension des cimetières						100 000	??
Electricité église				13 000			13 000
Aménagement du lac			32 000				32 000
Rénovation logements mairie				50 000		30 000	80 000
Nouveau terrain de foot (projet CCGT ?)				x	x	x	??
Lotissement A Nalies (projet OPH Gers ?)				x	x	x	??
Divers éclairage public	4 600	13 200	22 500	10 000	10 000	10 000	70 300
Voirie	65 000	56 000	40 000	40 000	40 000	40 000	281 000
Achats de matériels (technique, école, bureaux...)	30 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	130 000
Marge de sécurité	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Total dépenses	158 750 €	803 000 €	496 750 €	1 191 000 €	583 000 €	263 000 €	3 366 850 €
Subventions							
Leader (Europe via Pays)			13 800	20 000			33 800
DETR accessibilité + SdF + City stade + ruelle	35 000	82 000	39 700	44 300			201 000
DETR aménagement et sécu RD 39 et RD 257			100 000	230 000	250 000	100 000	680 000
FSIPL Rénovation énergétique SdF	0	112 000	144 000				256 000
FCTVA (sur dépenses année N-1)	9 500	13 500	65 000	45 000	100 000	50 000	283 000
CR Occitanie accessibilité + SdF + city stade		8 025	63 784	10 000			81 809
CD Gers SdF + aménagement RD 39 et 257		12 500	40 000	160 000	150 000	50 000	412 500
Réserve parlementaire			5 000	5 000			10 000
Autres (agence de l'eau, CAF city stade, TEPCV)	6 500		2 000	10 000	6 000		24 500
Mécénat				40 000			
Total subventions	51 000 €	228 025 €	473 284 €	524 300 €	506 000 €	200 000 €	1 982 609 €
Emprunt SdF et voirie		200 000 €		600 000 €			
Coût TTC pour la commune	107 750 €	374 975 €	23 466 €	66 700 €	77 000 €	63 000 €	506 191 €

Délibération n°2017-023 fixant les frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2016 - 2017

Madame le maire rappelle que les communes de Marestaing, Castillon-Savès, Clermont-Savès, Beaupuy et Frégouville ont participé financièrement au titre de l'année 2015 - 2016 non seulement au fonctionnement de l'école (obligatoire car ces communes n'ont pas d'école, sauf Frégouville) mais également au fonctionnement de l'accueil périscolaire (alaé – facultatif).

La commune de l'Isle-Jourdain a participé au financement de l'école seulement (obligatoire). La communauté de communes Bastide de Lomagne à refusé de participer, bien qu'une partie du financement de l'école soit obligatoire (pour les fratries qui poursuivent leur scolarité).

Elle explique que le conseil municipal doit fixer le montant qui sera demandé. Au vu des dépenses 2016, il est proposé un coût de 1 105,22 € hors périscolaire et pause méridienne, désormais assurée par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vu les articles L. 212-8 et R. 212-21 à R. 212-23 du code de l'éducation,

vu l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales ;

décide de porter la participation, à 1 105,22 euros par an et par élève au titre de l'année scolaire 2016 - 2017.

La séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré le 4 avril 2017. Prise de note et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,

Jean DELIX

Le maire,

Josianne DELTEIL